
ETUDE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA PORTE D'ABAL

Monument classé par arrêté du 6 avril 1895



Diagnostic

Aveyron
Commune de La Couvertoirade

E. PRIE, Architecte du patrimoine
Décembre 2025

Eléments constitutifs du dossier

Rapport de présentation - 38 pages.

Archives figurées - 39 figures - 27 pages.

Rapport photographique - 31 figures - 16 pages.

Documents graphiques - 22 planches.

Estimatif - 25 pages.

Annexes (format numérique) - 30 documents - 101 pages.

ETUDE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA PORTE D'ABAL



RAPPORT DE PRESENTATION

Diagnostic

Aveyron
Commune de La Couvertoirade

E. PRIE, Architecte du patrimoine
Décembre 2025

SOMMAIRE

CHAPITRE I – HISTORIQUE	8
1. Fondation de la ville et création du rempart	9
<i>a) Origines du site et premiers aménagements templiers</i>	<i>9</i>
<i>b) Dissolution de l'Ordre du Temple, transmission aux Hospitaliers et conflits</i>	<i>10</i>
<i>c) La construction de l'enceinte (1439-1445)</i>	<i>10</i>
<i>d) Troubles et prospérité (XVIe-XVIIIe siècles)</i>	<i>11</i>
<i>e) De la Révolution à nos jours</i>	<i>11</i>
2. La porte d'Abal	12
<i>a) 1894 et 95 - Le classement au titre des Monuments historiques</i>	<i>12</i>
<i>b) 1909 et 1910 – Premières interventions de consolidations et volonté d'extension du classement</i>	<i>13</i>
<i>c) Janvier 1912 – L'effondrement de la porte</i>	<i>14</i>
<i>d) 1912 - 1914 – Projet de reconstruction</i>	<i>15</i>
<i>e) 1930 à 1936 – Consolidation de la tour nord, courtines et volonté d'extension de classement</i>	<i>18</i>
<i>f) 1941 à 1947 – Projet de reconstruction de la porte sud, relevés et volonté d'extension du classement</i>	<i>18</i>
<i>g) Années 70 – Volonté de reconstruction ?</i>	<i>21</i>
<i>h) 2004 et 2006 – Protection du site et travaux de consolidation</i>	<i>21</i>
CHAPITRE II – DESCRIPTION ET CRITIQUE D'AUTHEENTICITE	23
1. Description	23
2. Critique d'authenticité	23
CHAP. III – CONSTAT SANITAIRE ET PROPOSITIONS D'INTERVENTIONS	25
1. Constat sanitaire	25
2. Propositions d'intervention	26
<i>a) Reconstruction totale selon état connu avant 1912</i>	<i>27</i>
<i>b) Reconstruction partielle</i>	<i>28</i>
<i>c) Interprétation contemporaine</i>	<i>28</i>
<i>d) Conclusion et choix du parti</i>	<i>29</i>
CHAPITRE IV – DETAIL DES INTERVENTIONS	30
1. La courtine attenante à l'ouest	30
2. Reconstruction totale selon état connu avant 1912 (proposition 1)	32
3. Reconstruction partielle (proposition 2)	36
4. Interprétation contemporaine (proposition 3)	38

La cité de La Couvertoirade, érigée sur le plateau de Larzac, s'inscrit dans un ensemble fortifié datant pour l'essentiel du milieu du XVe siècle. De forme polygonale et articulée par six tours, le mur d'enceinte s'étend sur un périmètre d'environ 420 mètres, avec une épaisseur d'environ 1,30 mètre. Deux portes d'entrée, l'une au nord, « Portal d'Amoun » et l'autre au sud, « Portal d'Abal », sont surmontées de tours de plan carré. Toutes deux sont classées au titre des Monuments historiques le 6 avril 1895.

La porte sud, objet de la présente étude, s'effondre dans la nuit du 18 au 19 janvier 1912. Dans les jours qui suivent, la commune exprime la volonté de la reconstruire, sans que celle-ci se concrétise. Une première tentative de remontage est engagée entre 1941 et 1947, sans aboutir. Des travaux de remontage partiel sont entrepris en 2006 par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine avec comme intention une simple consolidation des structures en place.

C'est dans ce contexte qu'aujourd'hui, plus d'un siècle après l'effondrement, la commune de La Couvertoirade, propriétaire de la tour, manifeste une fois de plus sa volonté et commande le présent dossier afin de soutenir cette réflexion.

La manifestation d'une volonté ne justifiant pas à elle seule la concrétisation de cette reconstruction, ce dossier s'est attaché à analyser par le biais des archives le récit qui, depuis cet effondrement, a conduit l'ouvrage à l'état dans lequel il nous est parvenu. Il a pour particularité d'être lié à celui de l'évolution du Service des Monuments historiques, de son corps d'architectes et des vicissitudes des financements. Il reflète également l'impact des deux conflits mondiaux ayant traversé ce siècle, qui ont entraîné à deux reprises l'abandon ou l'inachèvement de cette reconstruction.

La porte nord, jumelle de celle effondrée, a également fait l'objet d'une analyse, apportant des éléments de comparaison. La courtine attenante à l'ouest de la porte d'Abal, accès historique à cet ouvrage, a elle aussi été intégrée à nos réflexions.

Trois partis d'intervention seront envisagés, décrits et justifiés. L'ensemble se conclura par un argumentaire motivant un choix jugé le plus pertinent.

L'établissement du présent diagnostic a été réalisé en collaboration avec le cabinet Novatlas qui a réalisé les orthophotographies ainsi qu'avec le cabinet CBB, économiste de la construction, qui a estimé le coût des travaux.

Je tiens à souligner que la commune de La Couvertoirade, et en particulier son maire, M. Jean-Laurent Dupont, ont joué un rôle facilitateur et apporté une aide précieuse dans l'élaboration de cette étude. Il faut également mentionner M. Pierre Cauvel, habitant du village, qui rassemble depuis plusieurs années des photographies et cartes postales de la commune, une véritable mine d'informations, qu'il a bien voulu mettre à ma disposition, et pour lesquelles je lui exprime toute ma gratitude.

PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET SPR

- **6 avril 1895** - Classement au titre des Monuments historiques partielle du rempart comprenant les deux portes (nord et sud) et parties de courtines appartenant à la commune.
- **26 mai 1945** - Extension de classement portant sur le donjon, les restes du château ainsi que le presbytère. *Nota bene : les courtines ou tours du rempart relevant de la propriété privée ne seront pas intégrées.*
- **20 octobre 2004** - Site patrimoine remarquable.

Source : Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine.

LISTE DES ACMH EN CHARGE DE LA COUVERTOIRADE A PARTIE DE 1894

- **1898 – 1921** - Louis (Henri) LAFFILLEE. *Nota bene : Il entre au Service des Monuments historiques en 1890 et s'occupe de la Couvertoirade.*
- **1920 – 1939** - Henri NODET ;
- **1939 – 1948** - Maurice BERRY ;
- **1948 – ?** - Maurice DUFOUR ;
- **1957 – 1973** - Yves-Marie FROIDEVAUX
- **1973 – 1980** - Bernard FONQUERNIE
- **1980 – 1989** - Jacques LAVEDAN
- **1989 – ?** - Dominique LARPIN
- **2005 – Aujourd'hui** – Christophe AMIOT

Le premier concours de recrutement du corps des Architectes en chef des Monuments historiques (ACMH) date de 1893.

En 1907, les ACMH se voient attribuer une circonscription géographique, et sont secondés par des architectes ordinaires qui assurent l'entretien des monuments et le suivi des chantiers de travaux.

En 1946, le corps des Architectes des Bâtiments de France (ABF) est créé et une distinction nette entre travaux de restauration et d'entretien est établie.

Source : site internet de la Compagnie de ACMH : <https://www.compagnie-acmh.fr/>

EVENEMENTS MARQUANTS, VOLONTE DE RECONSTRUCTION DE LA PORTE SUD ET D'EXTENSION DU CLASSEMENT

- **Première moitié du XIe siècle** - Première mention connue du village.
- **Fin du XIIe siècle** - Construction du premier ensemble fortifié (château et enceinte primitive)
- **1312** - Dissolution de l'Ordre du Temple ; les biens sont attribués aux Hospitaliers.
- **1445 – Édification des remparts.**
- **6 avril 1895** - Classement au titre des Monuments historiques, entre autres, de la porte d'Abal.
- **1910** - Le conseil municipal demande l'extension du classement à la totalité des remparts – Refusé par la Commission.
- **Nuit du 18 au 19 janvier 1912** – Effondrement de la porte d'Abal lors d'une tempête.

- **Février 1912** - Le conseil municipal demande la reconstruction de la tour effondrée. Refus de la Commission des Monuments historiques.
- **Août 1912** - Le conseil municipal, vote 1 000 francs pour participer à la reconstruction.
- **Octobre 1912** : Henri Nodet, IGMH, suggère de réexaminer le projet de reconstruction de la tour.
- **1936** - Nouvelle demande d'extension de classement (église, presbytère, ancien cimetière).
- **1941 à 1947** – Projet de reconstruction de la porte d'Abal, inachevé.
- **1943** – Relevés du village et proposition d'extension du classement par M. Berry.
- **26 mai 1945** – Classement du donjon, vestiges du château, église, cimetière et presbytère.
- **années 1970** – Volonté de reconstruction ?
- **2004** – Classement du village et de son environnement au titre des Sites patrimoniaux remarquables.
- **2006** – Travaux de consolidation de la porte d'Abal (remontage partiel).

Source : Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine.

CHAPITRE I HISTORIQUE

L'ensemble des informations historiques est tiré des archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine de Charenton, des archives communales, notamment des bulletins de *l'Association des Amis de la Couvertoirade*, mais également des photographies et cartes postales conservées par M. Cauvel, habitant du village, ainsi que des archives de travaux conservés à l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aveyron.

Les Archives départementales de l'Aveyron et du Tarn n'ont, quant à elles, fourni que peu, voire aucune ressource.

L'essentiel des informations a été retrouvé à la MPP, dans les cartons suivants :

- D/1/12/6-3 : Dossier de protection des édifices ;
 - E/81/12/7-46 : Restauration des édifices de l'Aveyron, série générale, remparts (anciens).
- Ce dernier dossier contient l'ensemble de la correspondance, des devis, des rapports de la Commission des Monuments historiques et extraits de registre des délibérations du conseil municipal, depuis la demande de classement de 1894 jusqu'aux années 1950.

Différents plans sont également conservés sous la cote :

- G/82/12/1004 : Plans des édifices de l'Aveyron, La Couvertoirade.

Des photographies de la tour, après son effondrement, ont également été retrouvées dans la base informatique *POP, la Plateforme Ouverte du Patrimoine*, qui regroupe des documents figurés numérisés issus des archives de la Médiathèque de Charenton.

L'historique est ici présenté de manière chronologique, permettant de mettre en évidence la récurrence de la volonté de la commune de reconstruire la porte, ainsi que l'évolution du regard porté sur ces remparts, perceptible notamment à travers le vocabulaire employé par les services des Monuments historiques pour en rendre compte.

Par choix, cet historique n'abordera que succinctement l'évolution des remparts et de la tour depuis sa création en 1445 jusqu'à son classement en 1895.

1. FONDATION DE LA VILLE ET CREATION DU REMPART

a) Origines du site et premiers aménagements templiers

L'histoire de La Couvertoirade s'inscrit dans le cadre plus vaste de l'implantation des ordres militaires sur le plateau du Larzac. Leur présence sur ce site résulte à la fois des nombreuses donations reçues et de la proximité des grandes routes menant vers la Méditerranée, ainsi que vers les ports d'embarquement pour l'Orient et pour l'Espagne, le roi d'Aragon étant également comte de Millau.

L'Ordre des Templiers est fondé au début du XII^e siècle entre la première (1096-1099) et la seconde (1147-1149) Croisades, au début du règne de Baudouin II, troisième roi de France à Jérusalem. La mission première était de garantir la sécurité des pèlerins se rendant à Jérusalem et de protéger les Lieux Saints. Il faut attendre le Concile de Troyes (1129) pour que le pape Honorius II officialise l'Ordre et en impose une règle de 72 articles qui définissent des observances à la fois religieuses et militaires.

La première mention connue du village est antérieure à la fondation de l'Ordre et apparaît dans le cartulaire de l'abbaye de Gellone (St-Guilhem-le-Désert) datant de la première moitié du XI^e siècle.

L'église et le village de La *Cobertoirata* sont mentionnés explicitement en 1135 dans une bulle pontificale promulguée par le pape Innocent II, à la suite de l'élévation du prieuré de Nant en abbaye indépendante, jusque-là rattachée au monastère bénédictin de Vabres. Dans l'énumération de ses possessions, la nouvelle abbaye compte notamment l'église paroissiale de la commune. Il ne s'agit cependant pas de l'église actuelle du village datant du XIV^e siècle, mais d'un édifice situé à environ 600 mètres à l'est du village, dédié à Saint-Christol et aujourd'hui en ruines.

L'entrée du site dans la sphère des ordres militaires s'opère en 1181, lorsque la redevance du *mas Aismar de La Couvertoirada* est cédée aux Templiers par le seigneur de Montpaon. A la fin du siècle, l'Ordre met à profit l'autorisation qui leur avait été accordée dès 1159 par Raymond Berenger IV, comte de Barcelone et de Millau, d'élever des fortifications et de créer des centres de peuplement dans leur commanderie de Ste-Eulalie.

Le premier ensemble fortifié templier se matérialise par un château seigneurial composé d'un donjon, de bâtiments d'exploitation et d'une basse-cour. Une enceinte primitive, d'extension limitée, entoure seulement les espaces seigneuriaux immédiats.

Son édification ne semble pas avoir duré très longtemps, puisque dès 1249 un document adressé par le comte de Toulouse au commandeur de Sainte-Eulalie, le met en demeure de restituer sans délai les forteresses de La Couvertoirade, de La Cavalerie et de Sainte-Eulalie.¹

Le développement du village proprement dit demeure alors extérieur à l'enceinte du château.

¹ SOUTOU, André, *La Couvertoirade*, Millau, Imp. Maury, 1972. 44 p.

b) Dissolution de l'Ordre du Temple, transmission aux Hospitaliers et conflits

Depuis 1291, date de la prise de la ville de Saint-Jean-d'Acre et chute du dernier port chrétien marquant la fin de la présence franque en Terre Sainte, l'utilité de l'existence de l'Ordre du Temple pose question et son image est dépréciée.

Dans le conflit de prévalence entre pouvoir temporel et pouvoir pontifical qui opposa Philippe IV le Bel au pape Boniface VIII, l'Ordre, de juridiction pontificale, est perçu par le roi Capétien comme un puissant organisme tant sur le plan militaire que financier pouvant limiter son pouvoir sur son territoire.

Le 13 octobre 1307, Philippe IV le Bel, ordonne l'arrestation de tous les Templiers du royaume, accusés d'apostasie, et la saisie de tous les biens mobiliers et immobiliers qui furent inventoriés et confiés au Trésor Royal.

Lors du Concile de Vienne, deux bulles² papales, fulminées par Clément V, premier pape installé à Avignon, officialisent la dissolution de l'Ordre du Temple en 1312 ainsi que le legs des biens du Temple aux Hospitaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (futur Ordre de Malte).

Cette transition ouvre une période de réorganisation, tandis que le contexte régional devient de plus en plus instable. En 1348, la peste noire frappe la commune et emporte près d'un tiers de sa population. Puis, durant la guerre de Cent Ans, et plus particulièrement après la ratification du traité de Brétigny en 1360, qui cède le Rouergue aux Anglais, la région subit les pillages de bandes de soldats mercenaires, laissés au chômage durant cette période de trêve.

Au début du XVe siècle la situation se dégrade encore si bien que le 2 novembre 1439, les trente-trois représentants de la communauté, demandent au Commandeur de Sainte-Eulalie, Bernard d'Arpajon, l'autorisation de faire construire une enceinte de protection.

c) La construction de l'enceinte (1439-1445)

Les travaux de construction de l'enceinte s'étendent de 1439 à 1445. Ils sont confiés au maître maçon Déodat d'Alaus, de Saint-Beauzély sous le contrôle de frère Jean Picarel, gouverneur du château de la Cobertoirada.

Une description précise du projet d'enceinte est fournie dans le contrat passé entre le Grand Prieur de Saint-Gilles, Bertrand d'Arpajon, et les chefs de famille d'une part, et le maître maçon de l'autre. Daté de 1442, soit trois ans après le début des travaux, ce document stipule : « *Chaque tour comportera trois étages voûtés. Le premier au niveau du sol, le second au niveau de la coursière ou chemin de ronde, le troisième au niveau du sommet de la tour sera recouvert de dalles taillées, suffisamment ajustées pour que les eaux de pluie y glissent sans pénétrer à l'intérieur et puissent s'échapper par des bouches ménagées dans le machicoulis. Chaque tour sera défendue par douze meurtrières, six pour les armes à feu, six pour les armes de jet. Elles seront disposées moitié au premier étage, moitié au chemin de ronde, les unes sur la face*

² *Vox in excelso*, le 22 mars 1312, qui ordonnait la dissolution de l'Ordre du Temple. *Ad providam* promulguée le 2 mai 1312 concernant le legs des biens du Temple.

*extérieure et les autres sur les flancs de la tour, de manière à croiser leurs volées avec celles des tours voisines ».*³

Le tracé de cette nouvelle enceinte organise définitivement l'espace du bourg. Cette muraille forme un polygone irrégulier d'environ quatre cents mètres de développement, construit en pierre calcaire et doté de murs d'une épaisseur variant entre 1,2 et 1,4 mètres. Le système est doté de plusieurs tours, la plupart circulaires, placées à intervalles réguliers. Deux portes, chacune surmontée d'une tour carrée, contrôlent l'accès nord et sud du village. Un chemin de ronde porté par les courtines, assure la circulation défensive.

Le tracé de l'enceinte impose des modifications au tissu villageois préexistant. L'évêque de Vabres autorise le 28 juillet 1445, à faire passer le rempart au travers du cimetière pour permettre le raccord entre l'église et le château.

L'espace interne se densifie alors, les habitations se regroupent contre les courtines ou s'alignent sur les ruelles médianes, organisées autour du rocher et des structures de captage d'eau (les « conques »).

d) Troubles et prospérité (XVI^e-XVIII^e siècles)

Environ un siècle plus tard, en 1562, la place résiste à un assaut mené par les protestants. Quatre ans plus tard, en 1566, une nouvelle bataille se déroule dans des circonstances similaires.

Malgré la récurrence de ces conflits, le XVII^e siècle marque une période d'apogée démographique et économique pour la commune, comme en témoigne l'édification de plusieurs belles demeures.

Au début du XVIII^e siècle, lors des troubles camisards⁴, les habitants réarment temporairement les portes.

En 1768, le village devient une commanderie indépendante, allouée au chevalier Riquetti, baron de Mirabeau, déjà commandeur de Sainte-Eulalie.

e) De la Révolution à nos jours

À la Révolution française, en 1789, les terres et les biens des Hospitaliers sont confisqués et donnés aux paysans.

Durant le XIX^e siècle, l'affaiblissement de l'économie agropastorale entraîne un recul de la population. Les remparts ne sont cependant pas démantelés ; la stagnation économique favorise paradoxalement leur conservation.

³ Les Amis de la Couvertoirade. La Couvertoirade - Visites guidées (texte de Pierre Boulou). Millau, 1996. 48 p.

⁴ Les camisards sont des protestants français de la région des Cévennes. Ils ont mené une insurrection contre les persécutions qui ont suivi la révocation de l'Édit de Nantes en 1685. La guerre des Cévennes éclate en 1702, avec des affrontements importants jusqu'en 1704 et une paix définitive en 1715.

À partir du milieu du XX^e siècle, l'intérêt croissant pour l'histoire templière attire les premiers visiteurs. Les campagnes de restauration débutent dans les années 1970–1980. La Couvertoirade devient progressivement l'un des villages emblématiques du Larzac et développe un tourisme fondé sur la valorisation de son héritage templier et hospitalier.

2. LA PORTE D'ABAL

a) 1894 et 95 - Le classement au titre des Monuments historiques

Le rapport de la Commission des Monuments historiques, réuni en séance le 16 mars 1894, mentionne que M. Pailhès, architecte à Millau, a attiré l'attention de l'Administration sur l'intérêt patrimonial que présente la ville de La Couvertoirade, en particulier son enceinte fortifiée.

Dès le 22 mars 1894, le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, confie à Henri Nodet, 39 ans, nommé Architecte en Chef des Monuments historiques lors du concours de l'année passée, la mission de faire un « *rapport sur l'intérêt et l'état actuel des remparts et du château de la Couvertoirade [...] signalés comme nécessitant d'être classés Monuments Historiques* ». Nodet remet son rapport en novembre de la même année, accompagné de deux feuilles de dessin de relevés, d'un plan annexe ainsi que de photographies.

Après avoir évoqué le prix de rachat des constructions adossées à l'extérieur de l'enceinte, qu'il souhaite faire démolir, il conclut en ces termes :

*« Ces chiffres, Monsieur le ministre, ne paraîtraient pas élevés si l'enceinte de la Couvertoirade présentait un intérêt spécial comme spécimen de la fortification militaire au moyen-âge ou comme construction ayant un caractère artistique et monumental dans leur simplicité, malheureusement on est obligé de constater que ces remparts ne se distinguent que par le côté pittoresque et le cachet qu'ils donnent à ce village, perdu dans un paysage reculé, qui a conservé intact l'aspect qu'il avait aux siècles passés. »*⁵

Par la suite, le rapport de la Commission du 7 décembre 1894, rédigé par A. Selmersheim, Inspecteur général, nous apprend que H. Nodet est chargé d'établir un relevé de l'enceinte ainsi qu'un rapport détaillé. Ce dernier n'a malheureusement pas été conservé. Il semble qu'il comportait, outre une description des constructions du village, un historique ainsi qu'une note sur l'état sanitaire de l'ensemble.

En revanche, les pièces graphiques de la commune ont, elles, été préservées (Archive fig. 3 à 6). Un des plans informe de manière précise les constructions, courtines et maisons adossées, en distinguant celles relevant de la propriété privée de celles appartenant à la commune (Archive fig. 2).

La question de la propriété revêt en effet une importance particulière pour la Commission, qui ne souhaite statuer sur la protection éventuelle que des parties appartenant à la collectivité.

Le découpage cadastral sera un sujet récurrent que nous aborderont à de nombreuses reprises.

La Commission conclut en faveur d'un classement partiel, motivant cette décision par la seule valeur pittoresque de l'ensemble rejoignant ainsi l'avis formulé par Nodet.

En voici la conclusion :

⁵ Courrier de H. NODET, Architecte attaché à la commission des Monuments historiques à Monsieur le ministre de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des Cultes le 15 novembre 1894. Archives MPP - Carton D/1/12/6-3.

« Malheureusement tout cet ensemble est bien ruiné, à peine si l'on retrouve les traces des anciennes créneaux et merlons ; les escaliers d'accès au chemin de ronde sont détruits, et cette plateforme est elle-même ruinée en beaucoup de places ; en résumé ces remparts de construction grossière ont perdu les principaux éléments architectoniques qui pouvaient leur donner un caractère et les dater. Ils ne retiennent l'attention que pour le côté pittoresque résultant de leur ensemble et de leur situation. [...] Le classement ne pourrait s'appliquer qu'aux parties appartenant à la commune et, malgré le peu d'intérêt architectural de ces restes, nous estimons qu'on doit les inscrire sur la liste, cette mesure ne pouvant grever beaucoup de crédit des Monuments Historiques et ayant l'avantage de cataloguer ces vestiges d'une station militaire relativement importante dans ce coin perdu de la France. »⁶

Le classement est pris par arrêté du 6 avril 1895. Ce dernier protège « *Les deux portes de la Couvertoirade (Aveyron), faisant partie des anciens remparts et les parties de courtine appartenant à la commune [...]* »⁷

C'est-à-dire, un petit bout de courtine nord près de la porte, la courtine reliant la tour ronde nord-est à l'église et au château, ainsi le pan de courtine longeant le presbytère et sa cour d'entrée.

b) 1909 et 1910 – Premières interventions de consolidations et volonté d'extension du classement

Par délibération du Conseil municipal du 15 novembre 1908, la commune souhaite solliciter des subventions auprès du Ministère afin de financer les travaux d'entretien et de réparation des fortifications.

L'extrait du registre des délibérations du Conseil municipal précise que « *les fortifications de La Couvertoirade, si intéressantes, menacent ruine en certains endroits* »⁸, et ajoute que « *les ressources de la commune ne lui permettent pas d'employer, même une petite somme, à cette restauration* »⁹.

Le 23 janvier 1909, le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, E. Dujardin-Beaumetz, charge L. Laffillée¹⁰, ACMH, d'établir un rapport sur l'état du monument, de formuler des propositions et, le cas échéant, de prendre d'office toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public.

En avril 1909, L. Laffillée rédige un rapport relatif aux réparations diverses des remparts et à la couverture d'une tour carrée, vraisemblablement celle située au nord, estimant le coût des travaux à 1 702,80 Fr. Ce rapport est examiné et approuvé en commission le 18 juin 1909. Toutefois, la commission s'interroge sur la propriété des parties du monument concernées par le devis et demande à l'architecte des précisions, rappelant que les remparts sont en grande partie de propriété privée.

⁶ Rapport de la Commission des Monuments historiques. MPP – Carton D/1/12/6-3.

⁷ Arrêté de classement du 6 avril 1895. MPP – Carton D/1/12/6-3.

⁸ Extrait du registre de délibération du Conseil municipal de la commune de la Couvertoirade en séance du 15 novembre 1908. MPP – E/81/12/7/46.

⁹ Idem.

¹⁰ Louis Laffillée est nommé Architecte en Chef des Monuments historiques en 1898. Il aura la charge du département de l'Aveyron entre 1898 et 1921, année de sa démission.

Les archives ne semblent pas avoir conservé les documents établis par L. Laffillée, il est difficile de savoir si les travaux ont été entrepris.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 1910, la commune exprime sa volonté d'obtenir une extension du classement à la totalité des remparts. Cette démarche semble motivée par la nécessité de leur entretien, lesquels « [...] *se dégradent chaque année, (et) que les ressources de la commune ne permettent ni leur restauration ni leur entretien [...]* »¹¹.

Le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, P. Léon, charge L. Laffillée, ACMH, de rédiger un rapport accompagné de documents graphiques et de photographies des fortifications. Ces pièces, ainsi que le rapport de la Commission, sont manquantes. Toutefois, la Commission s'est accordée sur le maintien des protections existantes, sans extension du classement.

c) Janvier 1912 – L'effondrement de la porte

La porte d'Abal s'effondre dans la nuit du 18 au 19 janvier 1912, au cours d'une tempête. Deux documents permettent d'en connaître les circonstances.

Le premier est le procès-verbal dressé par la gendarmerie le 20 janvier 1912 dans lequel sont recueillis les témoignages de plusieurs habitants directement touchés par l'événement.

Le premier témoignage est celui de la famille Dupont, dont la maison, adossée à l'Est de la tour, s'est en partie effondrée en même temps que celle-ci.

Léon Dupont, âgé de 21 ans, déclare : « [...] *J'ai été réveillé par le bruit des pierres tombant sur le plancher. J'ai d'abord cru que la cheminée s'écroulait, mais, ayant allumé une bougie, j'ai constaté une grande brèche dans le mur situé au sud, adossé contre les remparts surmontés de la tour.* ». Il ajoute : « *Je ne puis m'expliquer les causes de l'effondrement de cette forteresse. J'ai entendu dire qu'il y a 20 ou 25 ans, on avait élargi la porte pour le passage des charrettes ; à cette fin, on avait creusé au pied de la tour au moyen de mines, ce qui avait dû fortement l'ébranler. Est-ce la cause de l'effondrement, ou celui-ci doit-il être attribué aux pluies diluviennes tombées ces derniers jours ? [...]* ». ¹²

La réalisation de travaux d'élargissement est également mentionnée dans le témoignage de Léon Nozeran, adjoint au maire ; « *Depuis quelque temps déjà, bien des gens s'étaient aperçus que cette forteresse menaçait ruine, mais on ne croyait pas qu'elle s'écroulerait si tôt.* ». Il poursuit : « *La porte d'entrée du côté sud avait été élargie pour le passage des charrettes, au moyen de mines pratiquées au pied de la tour, ce qui avait fortement ébranlé le mur. Néanmoins, rien ne laissait prévoir la chute. [...]* Les murs des remparts et la tour sont tombés à l'extérieur, dans les jardins situés à proximité et sur le chemin vicinal. [...] Les communications sont interrompues sur une longueur de 50 mètres et il est impossible d'évaluer approximativement le volume de matériaux déposés sur la voie. » ¹³

¹¹ Extrait du registre de délibération du Conseil municipal de la commune de la Couvertorade en séance du 5 juin 1910. MPP – E/81/12/7/46.

¹² Procès-verbal de gendarmerie établi le 20 janvier 1912 apportant les témoignages d'Eugénie Pailhès, 51 ans (veuve Dupont), de son fils Léon Dupont, 21 ans, de Joseph Raunier, 34 ans, ainsi que de Léon Nozeran, 52 ans. MPP – E/81/12/7/46.

¹³ Idem.

L'explication attribuant la cause de l'effondrement à ces travaux affectant la base de la tour est reprise dans le rapport de L. Laffillée, architecte en chef des Monuments historiques, daté de février 1912, où il évoque : « [...] l'exécution de travaux imprudents [...] ». ¹⁴

Ces informations diffèrent des récits transmis oralement jusqu'à aujourd'hui et conservés dans la mémoire collective des habitants, selon lesquels le manque d'entretien et la violence de la tempête auraient seuls provoqué l'effondrement.

Cependant, à l'examen des photographies anciennes, on distingue clairement les excavations réalisées au pied intérieur de la tour (Archive fig. 11 et 12), sans qu'elles puissent à elles seules expliquer la ruine.

Le second document relatant les circonstances de l'effondrement est le récit de la soirée du 18 janvier¹⁵, rédigé par Jacques Teisserenc dans le Bulletin des Amis de la Couvertoirade, n°24, publié en 1977. L'auteur écrit en préambule : « *A l'heure où nous entrevoyons la possibilité de voir un jour reconstruire la tour de « lou pourtal d'abal » (le portail d'aval), comme l'on disait au XVIIIe siècle j'ai pensé qu'il serait intéressant d'évoquer dans le détail les circonstances de son écroulement, en janvier 1912.*

Je n'ai malheureusement retrouvé, ni dans les archives de la mairie, ni dans celle, pourtant importante, de ma famille, le moindre récit de cet évènement.

*Il a cependant marqué profondément ceux qui l'ont vécu, et c'est grâce à leurs souvenirs précis que j'ai pu, heure par heure et presque quart d'heure par quart d'heure, reconstituer cette nuit de janvier 1912 à la Couvertoirade. »*¹⁶

Ce texte raconte, de manière romancée, la soirée du point de vue de plusieurs habitants. Il faut voir dans cette narration de l'évènement traumatique, un récit qui s'est transmis jusqu'à aujourd'hui qui relève d'une forme de mémoire collective. Nous invitons le lecteur à s'y référer (texte en Annexes, p. 96).

d) 1912 - 1914 – Projet de reconstruction

Le Conseil municipal se réunit le 4 février 1912 afin d'évoquer l'effondrement de la porte du Midi. Cette séance est consignée dans deux extraits du registre communal.

Le premier extrait mentionne l'état de délabrement des fortifications du village, lesquelles « *sont dans un état de solidité précaire et très inquiétant [...]. Une des plus belles tours, qui faisait un ornement précieux, s'est effondrée [...]* ». ¹⁷

La volonté de reconstruction apparaît dans le second extrait, où il est précisé que « *[...] la perte d'une des tours de l'enceinte fortifiée [...] est très regrettable, car elle crée un vide immense au milieu de ces beaux remparts qui constituent l'une des curiosités historiques les plus*

¹⁴ Devis descriptif et estimatif en vue de la reconstruction de la tour du Midi et la restauration des tours et remparts, par L. LAFFILLÉE, architecte, le 26 février 1912. MPP – E/81/12/7/46.

¹⁵ Le texte évoque la soirée entre le 8 et le 9 janvier, qui est manifestement une erreur.

¹⁶ Bulletin de liaison de l'association des Amis de la Couvertoirade, n°24, février 1977, par J. TEISSERENC. Archives de la commune.

¹⁷ Extrait du registre de délibération du Conseil municipal de la commune de la Couvertoirade en séance du 4 février 1912. MPP – E/81/12/7/46.

*intéressantes de notre région et attireraient chaque année un assez grand nombre de touristes. Il se demande s'il ne serait pas avantageux, à tous points de vue, d'en solliciter la reconstruction [...]. »*¹⁸

La question du financement est également abordée. La commune ne dispose pas de moyens suffisants pour entreprendre les travaux et « *Prie M. le Ministre des Beaux-Arts d'avoir la haute obligation de faire édifier la tour écroulée aux frais de l'État [...]. »*¹⁹

Des échanges de correspondance entre L. Laffillée, ACMH, et le service des Monuments historiques, datés de janvier 1912, témoignent des difficultés rencontrées pour obtenir des informations précises sur l'effondrement. L'architecte ordinaire, M. Rey, basé à Millau, ne peut se rendre sur place en raison de la neige.

C'est d'abord l'effondrement de la tour nord qui est évoqué, ce qui surprend L. Laffillée puisque jusque-là, il n'y avait constaté « *qu'une brèche légère, n'affectant que le parement* », et il soupçonne une cause extérieure à l'origine de l'écroulement.

H. Nodet, inspecteur général, bien que disposant de peu d'informations, écarte la responsabilité de son administration, précisant « *qu'il n'en résulte ni charge ni responsabilité pour l'administration des Beaux-Arts.* »²⁰

Un devis établi par L. Laffillée, le 26 février 1912, des travaux à exécuter en vue de « *la reconstruction de la tour du Midi et la restauration des tours et remparts* », se divise en trois chapitres :

- Chapitre I – *Reconstruction de la tour du Midi*, pour la somme de 9104,99 francs ;
- Chapitre II – *Restaurations des tours*, pour la somme de 2435,95 francs ;
- Chapitre III – *Restauration des courtines*, pour la somme de 3509,06 francs.

Soit un total de 15050,00 francs.

Le rapport qui y est joint apporte au tout autre éclairage sur les raisons de l'effondrement « *Une des tours de l'enceinte sapée à la base par l'exécution de travaux imprudents tolérés par la municipalité s'est effondrée. Le projet en comprend la réfection.* »²¹

Plusieurs semaines s'écoulent sans réponse de l'administration des Monuments historiques. Par un courrier daté du 15 avril 1912, le député de l'Aveyron, M. Balitrand, interpelle le Sous-secrétaire d'État, soulignant l'absence de décision concernant les travaux à entreprendre sur le rempart et la porte effondrée. Il rappelle en outre que « *les matériaux provenant de cet effondrement obturent la voie publique, et une prompt solution s'impose.* »²²

La Commission des Monuments historiques se prononce, le 10 mai 1912, en faveur du financement des travaux décrits dans les chapitres 2 et 3, portant sur la consolidation des éléments existants. Une somme de 2 435,95 francs est accordée pour la restauration des tours. En revanche, le financement des travaux relatifs à l'enceinte, intégrée à des propriétés privées,

¹⁸ Idem.

¹⁹ Idem.

²⁰ Rapport à la Commission des Monuments historiques du 2 février 1912, par H. Nodet. MPP – E/81/12/7/46.

²¹ Devis descriptif et estimatif en vue de la reconstruction de la tour du Midi et la restauration des tours et remparts, par L. LAFFILLÉE, architecte, le 26 février 1912. MPP – E/81/12/7/46.

²² Courrier du député A. BALITRAND à Monsieur de Sous-secrétaire d'État, le 15 avril 1912. MPP – E/81/12/7/46.

est conditionné à la participation de ces propriétaires. Faute de solvabilité, cette contribution ne serait pas financière mais en nature, sous forme de journées de charroi.

La Commission reporte sa décision concernant la tour sud, dans l'attente de la réception de documents graphiques transmis par l'architecte, nécessaires pour statuer sur son éventuelle reconstruction.

Le devis est approuvé pour les chapitres II et III le 8 juin 1912, avec une autorisation d'entreprendre les travaux du 8 août de la même année.

Lors d'une séance à la chambre des Députés se tenant le 10 juillet 1912, le député de l'Aveyron, M. Balitrand, interroge le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts afin de savoir « *quelles mesures il compte prendre pour la restauration des remparts de la Couvertoirade, classées comme monuments historiques, et dont une partie d'est écroulée depuis plusieurs mois sur la voie publique* ». ²³

La réponse, est rédigée le 26 juillet, et informe que « *La Commission des M.H, saisie de ce projet, a estimé qu'il n'y avait pas lieu de reconstruire la tour effondrée et que l'administration ne pourrait qu'assurer la conservation des parties non ruinées des remparts.* » ²⁴ Écartant ainsi la volonté de reconstruction de la commune.

Lors du Conseil municipal du 18 août 1912, la commune, estime qu'il serait « *regrettable* » que la tour ne puisse être reconstruite et vote, malgré les faibles ressources dont elle dispose, un budget de 1 000 francs afin de participer à sa reconstruction.

Au regard de la détermination manifeste du village pour le rétablissement de la porte du Midi, la Commission des Monuments historiques réévalue le projet de reconstruction.

Par courrier daté du 24 octobre 1912, l'administration des Monuments historiques demande à H. Nodet, chef adjoint à l'inspection générale, d'émettre un avis sur la volonté de reconstruire la tour sud.

Nodet rappelle que la Commission, lors de sa séance du 10 mai 1912, avait écarté le premier chapitre du devis établi par l'architecte Laffillée, relatif à la reconstruction de la tour.

Il ajoute « *Aujourd'hui le Conseil municipal demande cette reconstruction : il a voté le 18 août une somme de 1000 fr en vue de ces travaux.*

Il y a quelque chose de touchant dans cette requête, et dans cette contribution un sacrifice financier considérable pour une population aussi pauvre. Nous pensons qu'il serait possible de revoir la décision précédente en demandant à M. l'architecte Laffillée de revoir son devis initial qui montait à 9104,99 fr ; dans celui que nous avons sous les yeux la hauteur de la tour est évaluée à 20 m et les murs sont portés à 1 m 30 d'épaisseur.

Il semble qu'une hauteur de 18 m 00 doit se rapprocher de la hauteur vraie et qu'on aurait une solidité suffisante avec une moindre épaisseur des murs.

Une étude plus serrée ramènerait probablement le total de la dépense à un chiffre raisonnable et le conseil général s'intéresserait peut-être à l'œuvre que poursuit cette commune qui veut avoir, contrairement à ce qui se passe ailleurs, son enceinte de remparts au complet. » ²⁵

²³ Extrait du registre de la Chambre de Député, 3eme séance du 10 juillet 1912. MPP – E/81/12/7-46.

²⁴ Minute de lettre rédigé par le Ministère des Beaux-Arts en réponse à la question du Député M. Balitrand, le 26 juillet 1912. MPP – E/81/12/7-46.

²⁵ Avis de l'inspecteur H. NODET relatif à la reconstruction de la tour écroulée, le 24 octobre 1912. MPP – E/81/12/7-46.

Le 20 novembre, une nouvelle étude est demandée à l'architecte L. Laffillée en vue de la reconstruction. La décision de la Commission est ajournée jusqu'à la présentation d'un nouveau projet, visant à réduire les dépenses au strict minimum.

Le 16 juin 1914, soit plus d'un an après la demande de réévaluation du projet de reconstruction, le préfet de l'Aveyron adresse un courrier au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour l'informer que la commune réitère sa demande, déjà formulée, concernant l'enlèvement des décombres issus de l'effondrement de la tour, lesquels gênent la circulation. À défaut d'une intervention de l'État, la commune sollicite l'autorisation de procéder elle-même à cet enlèvement.

Ce dernier précise également que la commune souhaite la réédification de la tour, projet sur lequel le service des Monuments historiques ne semble pas encore s'être prononcé.

Moins de deux mois plus tard, la déclaration de guerre vient interrompre le processus et suspendre toute perspective de reconstruction.

e) 1930 à 1936 – Consolidation de la tour nord, courtines et volonté d'extension de classement

La Commission des Monuments historiques approuve, le 3 mars 1930, la réalisation de travaux sur les parties hautes de la tour nord ainsi que sur les tronçons de courtines classées, pour un montant de 43 787,90 francs.

Ces interventions portent sur la restauration des encorbellements et des linteaux situés au sommet de la tour, ainsi que sur la consolidation des maçonneries, comprenant un rejointoiement. Elles prévoient également le rétablissement du crénelage jusqu'à la hauteur d'appui et la mise en place d'une couverture sommitale en dalle de ciment armé.

En ce qui concerne les sections de courtines classées, les travaux consistent en la fermeture des brèches, le dérasement et la reprise des maçonneries au niveau du chemin de ronde et des crénelages, ainsi que la réalisation d'une chape de protection sur l'ensemble des courtines et crénelages.

L'autorisation de travaux est accordée le 6 mars 1930, et leur exécution s'étend du 1er mai au mois de juillet 1933.

Il n'est fait mention d'aucune intervention sur la porte sud.

Quelques années plus tard, une nouvelle volonté d'extension de classement, regroupent l'église, le presbytère et l'ancien cimetière est formulé par le Conseil Municipal le 29 novembre 1936 puis communiqué à l'Administration le 28 décembre par H. Nodet, Inspecteur général. Aucune suite n'y est donnée.

f) 1941 à 1947 – Projet de reconstruction de la porte sud, relevés et volonté d'extension du classement

Un projet de restauration de la porte sud est présenté en 1941 par M. Berry, ACMH, pour un montant de 176 145,31 francs, à la charge exclusive de l'État. Le devis est accompagné de plans, coupes et élévations de l'ouvrage (Archive fig. 17 à 21).

L'inspecteur général André Collin émet un avis favorable à cette reconstruction, précisant que « *des notes et des croquis très précis avaient été pris à cette époque par M. Pons, architecte des Monuments historiques du département. De plus, une grande partie des éléments de la construction est encore sur place ; il serait donc aisé de réédifier cette porte dont la disparition est regrettable et laisse une brèche d'un aspect fâcheux dans l'ensemble des remparts.* »²⁶

Cependant, l'analyse des photographies prises après l'effondrement remet en question cette affirmation (Archive fig. 13 à 15). Il semble exagéré de dire qu'« *une grande partie des éléments de la construction sont encore sur place* ». Si certains matériaux ont sans doute été entreposés, la tour elle-même avait disparu. Quant aux notes et croquis de M. Pons, réalisés avant la destruction, ils ne semblent pas avoir été conservés dans les archives.

Le rapport mentionne également que « *M. l'Architecte en chef Berry signale qu'un groupe des Compagnons de France est installé à la Couvertoirade et pourrait apporter son concours.* »

Le devis est approuvé le 28 juillet 1941, et l'autorisation d'entreprendre le chantier est délivrée pour le 2 février 1942. Un marché est alors passé avec Victorin Sérignac, entrepreneur à Millau, pour le lot maçonnerie, ainsi qu'avec Paul Combes pour le lot charpente.

En parallèle, au cours de l'année 1943, M. Berry propose la réalisation d'un relevé complet de l'enceinte du village. Cette proposition est acceptée le 19 janvier 1943 par la Commission des Monuments historiques. Un avant-projet est remis en juin 1943, et les planches définitives sont livrées durant l'été 1944 (Archive fig. 22 à 25).

Le 23 octobre 1943, un rapport de M. Berry qualifie les propositions de classement formulées par la municipalité en 1936 d'« *insuffisantes* ». Il recommande qu'« *il serait nécessaire de classer non seulement les édifices communaux, mais aussi toutes les maisons adossées au rempart, tout au moins en ce qui concerne les façades, toitures et surtout le mur constitué par la courtine. Il faudrait ajouter à cela le four banal, situé au pied de l'église, et les anciennes écuries du château placées hors de l'enceinte.* »²⁷

Outre cette volonté d'étendre la protection, il convient de souligner l'évolution du vocabulaire employé pour décrire le village et, en particulier, son enceinte. M. Berry la qualifie désormais d'« *intacte* » et d'« *d'intérêt* », alors que la Commission de 1894 ne voyait là que des « *vestiges* » et des « *restes* » ne présentant que « *peu d'intérêt architectural* ». Les destructions massives du patrimoine français durant la Première Guerre mondiale, puis celles causées par le second conflit, ont sans doute contribué à en modifier la perception.

M. Berry souligne le caractère « *désolant* » de la commune, marqué par le grand nombre de maisons effondrées. En évoquant la possibilité d'en démolir certaines, il établit une métaphore avec la guerre en cours, illustrant le traumatisme collectif que ces destructions représentent. Il précise que ces interventions visent à « *assurer la mise en valeur de l'ensemble et faire en sorte que la cité reflète la patine du temps, plutôt que l'aspect d'un bombardement aérien* »²⁸.

²⁶ Rapport de la Commission des Monuments historiques, A. COLLIN, le 1 juillet 1941. MPP – E/81/12/7/46.

²⁷ Rapport en vue du classement des parties de remparts appartenant à des particuliers ainsi que de l'église et du château, M. BERRY, ACMH, le 23 octobre 1943. MPP – Carton D/1/12/6-3.

²⁸ Idem.

Malgré cette volonté, l'arrêté de classement du 26 mai 1945 ne portera finalement que sur le donjon, les restes du château et le presbytère. Les courtines et tours relevant de propriétés privées ne seront pas incluses.

Concernant les travaux de reconstruction initiés en avril 1942, rien ne semble s'être déroulé comme prévu. Dans un courrier du 3 février 1944, M. Berry demande la rupture des marchés conclus avec les entreprises : *« Ces travaux mis en route dans des conditions difficiles et sur un lieu fort éloigné des voies de communication, n'ont avancé que très lentement, un quart des ouvrages prévus étant seulement exécutés à ce jour, malgré l'aide que les « Jeunes » du Centre Montcalm de Millau ont fourni à l'entrepreneur. Depuis la fin du mois de Novembre les travaux sont arrêtés par suite des intempéries dues au climat et à l'altitude.*

*Monsieur Sérignac depuis cette date m'a fait savoir qu'étant donné les circonstances, il lui était impossible de retourner sur ce chantier à causes des conditions de transport et aussi de la difficulté pour les ouvriers de vivre sur place ».*²⁹

En mai 1944, les marchés de travaux sont attribués à M. Prunières, directeur du Centre de Jeunesse Montcalm de Millau. Il semble toutefois que ces travaux n'aient pas davantage été menés à terme.

Parallèlement, M. Berry présente un devis de 17 430 francs pour des travaux de terrassement et de déblaiement, qu'il justifie ainsi : *« [...] On est obligé de procéder à des déblaiements de terrains encombrés par des matériaux d'éboulis et les gravois accumulés en cet endroit depuis 1912, date d'écroulement de la tour primitive. D'autre part, des reprises de maçonnerie sont nécessaire dans les murailles adjacentes et avant de faire ces reprises, il faut dégager les vieux murs de toutes les parties en mauvais état afin de donner des bases solides à la construction nouvelle. Le passage qui a été à nouveau créé par la reconstruction de la porte nécessite aussi l'aménagement du chemin en ses abords : une nouvelle route longeant le rempart sud a été créée en effet depuis une vingtaine d'années remplaçant un ancien sentier qui autrefois était plus éloigné de la base des remparts. Pour que l'on puisse commodément accéder de la porte à cette route, on a été obligé de faire sauter un petit massif rocheux. »*³⁰.

Le devis est approuvé, et un contrat est passé avec M. Sérignac en juin 1945.

Toutefois, aucun de ces travaux ne semble avoir été réalisé, puisqu'en juillet 1947, un nouveau devis et contrat sont conclus avec Paul Combes, entrepreneur à Millau, pour la reconstruction de la tour sud, pour un montant de 1 463 100 francs. Dans un courrier adressé le 1er août 1947 au Directeur général de l'Architecture, M. Berry explique : *« [...] Il s'agit d'un travail à faire dans un village très isolé de cause du Larzac. Un premier marché avait été traité pour ces travaux en 1942 avec Monsieur SERIGNAC, entrepreneur à MILLAU. Mais les circonstances ont dû l'obliger à interrompre ce chantier et son marché a été rompu. Monsieur PRUNIERES, qui dirigeait alors une équipe de Jeunesse dans la région avait demandé à prendre des travaux en charge. Mais son marché n'a jamais été approuvé et, en outre, il a été fusillé à la Libération pour faits de collaboration. Nous nous trouvons libre maintenant de tout engagement, mais l'accès de la COUVERTOIRADE reste toujours très difficile et je n'ai pu trouver d'autre entrepreneur que Monsieur COMBES qui veuille accepter des travaux situés à plus de 40 km d'une grande ville »*³¹.

²⁹ Courrier de M. BERRY, ACMH, le 3 février 1944. MPP – E/81/12/7/46.

³⁰ Rapport de M. BERRY, ACMH, relatif aux travaux de terrassement et de déblaiement, le 18 mai 1944. MPP – E/81/12/7/46.

³¹ Courrier de M. BERRY à Monsieur le Directeur Général de l'Architecture, le 1 août 1947. MPP – E/81/12/7/46.

Il convient de souligner l'incohérence entre les informations fournies par les archives, notamment les écrits de M. Berry, et la réalité observée sur les photographies postérieures aux années 1940 (Archive fig. 26 à 32).

Malgré les difficultés évidentes que représentaient ce chantier, M. Berry indique à plusieurs reprises que des travaux étaient en cours sur la porte sud. Il mentionne notamment, en avril 1942, un avancement équivalant à un quart des ouvrages prévus, avant que différentes entreprises ne soient successivement mandatées pour intervenir.

Pourtant, les photographies d'après-guerre révèlent que les travaux de remontage ne dépassaient pas environ 3,5 mètres de hauteur (Archive fig. 28 et 29).

Un article du *Journal de Millau*, publié le 28 février 2024, rapporte qu'au « *cours de la Seconde Guerre mondiale, un chantier de jeunesse dissimulant de jeunes maquisards reprend les travaux* »³². Cette mention semble faire référence aux jeunes placés sous la direction de M. Prunières, directeur du Centre de Jeunesse Montcalm de Millau.

Ce dernier fut cependant fusillé à la Libération pour faits de collaboration.

En 1950, le président du Touring Club de France interpella l'administration au sujet de l'état de dégradation des remparts, soulignant la nécessité d'y entreprendre des travaux de restauration. En réponse, René Perchet, directeur de l'Architecture, fit savoir que les crédits disponibles étaient insuffisants et ne permettaient pas d'inscrire ces travaux dans le programme des priorités budgétaires.

Les archives ne livrent aucune information ultérieure sur la reprise ou l'achèvement des travaux de reconstruction.

g) *Années 70 – Volonté de reconstruction ?*

Un article publié dans Le Journal de Millau le 28 février 2024 évoque des écrits de Micheline Yzombard, habitante de la commune, qui indique : « *En 1972, on envisage de la remonter, idem en 1975. Nous sommes en août 2001 et la tour sud continue de s'écrouler, et l'on continue de rêver [...]* »³³.

À partir de ce document, nous avons consulté l'ensemble des extraits des registres des conseils communaux des années 1970 sans trouver la moindre mention confirmant ces propos. Il semble que l'idée de reconstruction ait traversé l'esprit de plusieurs habitants du village, sans pour autant que la commune ait concrétisé cette volonté par l'adoption d'un budget ou par une demande adressée aux Services des Monuments historiques.

h) *2004 et 2006 – Protection du site et travaux de consolidation*

Il faut attendre 2004 pour que la commune et son environnement soit classés au titre des sites patrimoniaux remarquables, anciennement les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

³² Correspondant. (28 février 2024) « La Couvertoirade : Petite histoires et déboires du Portal d'Abal (deuxième partie) », *Journal de Millau*.

³³ Idem.

A ce titre cette protection permet d'aborder la commune et ses remparts comme un ensemble, indissociable, qui représente une valeur patrimoniale, historique et esthétique.

D'une certaine manière, elle se substitue à l'extension de classement appelé de ses vœux M. Berry en 1943.

Le projet « Larzac Templier et Hospitalier », lancé à l'initiative du Conseil Général de l'Aveyron dans les années 90, avait pour objectif la préservation du patrimoine, sa valorisation et la création d'un pôle de recherche consacré à la thématique des ordres militaires. Il a constitué l'une des impulsions à la reprise des travaux sur la porte du Midi.

Les travaux de « consolidation et d'entretien » de la porte ont été confiés au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine³⁴. L'UDAP 12, ainsi que la commune, ont conservé dans leurs archives l'ensemble des documents ayant permis le lancement d'un appel d'offres, ainsi que les différents comptes rendus de chantier.

Le chantier a été confié à l'entreprise Auglans, située à Millau, pour un montant de 79 586 euros HT. Il s'est déroulé entre octobre et décembre 2006 et a été suivi par Louis Causse, architecte des bâtiments de France. Durant cette intervention, la maçonnerie de la tour a été surélevée de plus de trois mètres, une voûte a été bâtie, ainsi que les arcs de la porte. Les arases ont été conservées dans un aspect ruiniforme, tandis que l'extrados de la voûte a été étanchéifié à l'aide de feuilles de bitume. La pierre utilisée provenait des carrières de Montdardier et de Sauclières, ainsi que d'un stock fourni par la commune.

M. Causse, aujourd'hui à la retraite, a été joint par téléphone. Ce dernier se défend d'une volonté de reconstruction et évoque l'esprit de ce chantier comme une intervention motivée par une nécessité de consolidation ces maçonneries mais également de redonner à la ville une porte.

³⁴ Ce service de l'État est renommé Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine en 2016.

CHAPITRE II

DESCRIPTION ET CRITIQUE D'AUTHEENTICITE

1. DESCRIPTION

(Voir rapport photographique - fig. 1 à 22)

La porte du Midi, ou porte d'Abal, est un ouvrage constitutif de l'enceinte polygonale qui protège le village. Située au sud, cette porte-tour, jumelle de la porte d'Amoun au nord, constitue l'une des deux principales entrées du bourg. Elle s'est effondrée en 1912 avant de faire l'objet de plusieurs reconstructions partielles, qui lui donnent l'aspect que nous connaissons aujourd'hui.

De plan avoisinant le carré, d'environ 5 mètres sur 5,6 mètres, ses maçonneries atteignent une épaisseur de 1,30 mètre à la base pour s'élever à une hauteur d'environ 7 mètres.

Deux arcs brisés marquent l'entrée du passage, large de 3 mètres et couvert d'une voûte en berceau. D'autres arcs surbaissés viennent compléter l'ouverture du passage. Deux archères simples sont ménagées dans les parements est et ouest.

Quatre empochements dans les maçonneries permettent le passage et l'arrêt de barres de clôture de menuiseries aujourd'hui disparues. Le repli des barres à l'intérieur de l'épaisseur des murs a nécessité l'édification d'une maçonnerie supplémentaire dans le prolongement est de la porte afin d'y loger la totalité de leur longueur.

En partie supérieure, l'extrados de la voûte forme une terrasse dont l'étanchéité est assurée par des feuilles bitumineuses recouvertes de gravier. Les eaux pluviales sont évacuées par une gargouille ménagée sur la façade ouest. Les arases de la tour présentent un aspect ruiniforme.

Édifiée en pierre calcaire, la partie inférieure utilise des moellons provenant de la tour effondrée, tandis que les pierres des parties supérieures proviennent des carrières de Montdardier (Gard) et de Sauclières (Aveyron). Une différence de teinte demeure perceptible entre ces différentes campagnes de reconstruction.

2. CRITIQUE D'AUTHEENTICITE

Voir planches graphiques n°11 et 12 *Critique d'authenticité*.

L'ampleur des dégâts provoqués par l'effondrement de la porte est connue grâce aux divers écrits contemporains de l'événement ainsi qu'aux témoignages oraux des habitants, transmis jusqu'à nos jours. La commune évoque, le 4 février 1912, un « *vide immense* »³⁵. Jacques Teisserenc, dans son récit de 1977, décrit la découverte de la tour au matin en ces termes :

« Là, devant eux, à dix mètres, plus de tour ! À sa place, le vide, le ciel bleu ! Et par terre, [...] des pierres, rien que des pierres, des monceaux de pierres ! Curieusement, la tour semble s'être littéralement "assise", et toutes les pierres ont roulé à l'extérieur, sur le chemin de Virenques et jusqu'à l'actuelle maison Augé. À l'intérieur du village, presque rien, seulement quelques gravats de minime importance. »³⁶.

Les clichés photographiques réalisés après l'effondrement confirment cette disparition (Archive fig. 13 à 15 ou planche graphique 11). Elle semble en effet s'être effondrée vers l'extérieur des

³⁵ MPP – E/81/12/7/46 – Extrait du registre des délibérations du conseil municipal en séance du 4 février 1912.

³⁶ Bulletin de liaison de l'association des Amis de la Couvertorade, n°24, février 1977.

remparts, entraînant avec elle une partie des parements des courtines et des maisons adossées. Le dégagement des pierres, effectué plusieurs années plus tard, a totalement arasé l'ouvrage jusqu'à sa base, rendant illisible son empreinte d'origine.

La reconstruction partielle entreprise entre 1941 et 1947, sur la base des dessins établis par M. Berry, ACMH, ne semble pas avoir respecté les dispositions du bâti préexistant. Probablement réalisée à partir des pierres de la tour restées sur place, cette intervention n'a toutefois pas restitué certaines caractéristiques d'origine. La comparaison entre l'appareillage initial de la face sud, connu grâce à des photographies anciennes, et celui remonté dans les années 40 révèle des différences notables, notamment dans le gabarit des pierres de taille constituant les jambages et les claveaux de l'arc (planche graphique 12). Ces dernières pouvaient dépasser 80 cm de long, alors que celles remontées avoisinent 60 cm.

Par analogie avec la porte nord, le système défensif était composé d'archères-cannonnières, dispositif qui se généralise au début du XVe siècle en réponse à l'évolution de l'artillerie et qui remplace l'archère simple, devenue archaïque. Ces ouvertures étaient destinées à l'usage d'armes à feu portatives telles que l'arquebuse ou la couleuvrine. La base de la porte devait donc être percée d'archères-cannonnières, et non d'archères simples, comme cela a pourtant été restitué lors du remontage des années 1940.

Lors du remontage partiel de 2006, l'objectif n'était pas de reconstruire intégralement la tour, mais plutôt d'assurer la pérennisation de la porte. Ainsi, le voûtement édifié s'avère beaucoup trop bas, alors qu'il devait initialement constituer la structure du niveau supérieur au droit du chemin de ronde. Le vide observé semble correspondre à l'emplacement d'une herse et de son mécanisme de levage. Cette hypothèse reste toutefois à confirmer, aucun empochement dans la maçonnerie n'étant perceptible pour les charpentes, le plancher et le mécanisme de levage. Les gabarits des pierres de taille, notamment ceux des claveaux, sont cohérents avec le remontage des années 1940, mais restent inadéquats pour l'ouvrage du XVe siècle. L'épaisseur de la maçonnerie, qui avoisine 1,30 mètres, a été ramenée à environ 80 cm pour le mur sud.

Enfin, les pierres utilisées pour cette intervention diffèrent également du matériau d'origine.

Ces deux opérations de remontage n'ont pas été réalisées dans une optique de restitution archéologique, mais plutôt dans le but de rétablir la porte et sa tour, en privilégiant une esthétique d'ensemble à l'échelle des remparts et de la ville. Ainsi, de l'ouvrage d'origine, il semble ne subsister que le gabarit général de la base et l'emploi de matériaux d'origine pour le remontage des années 40.

Il convient de souligner que l'effondrement total de la porte sud n'a en rien modifié l'arrêté de classement, qui reste en vigueur à ce jour. Il est cocasse, mais non exceptionnel, de constater que la protection peut parfois subsister alors même que l'élément qu'elle vise a disparu.

CHAPITRE III

CONSTAT SANITAIRE ET PROPOSITIONS D'INTERVENTIONS

1. CONSTAT SANITAIRE

Voir planches graphiques n°1 à 10 - État actuel.

Restaurée et partiellement reconstruite en 2006, la porte du Midi présente un bon état de conservation.

Toutefois, certaines pathologies sont observées, bien qu'elles demeurent pour l'heure de moindre importance. Les parements présentent par endroits des traces d'humidité, se manifestant par un noircissement des pierres dû à des colonisations biologiques, notamment sur les parties hautes des élévations sud et ouest ainsi que sur les arcs de l'élévation nord (fig 3, 5 et 10). L'angle nord-est de la voûte et les couvrements des deux archères sont également humides (fig. 13, 16 et 22). Il en va de même pour le sommier ouest de l'arc de l'élévation sud, dans la zone de jonction entre la reconstruction des années 1940 et l'intervention de 2006 (fig. 3). La voûte présente quelques zones d'encroutements de calcite (fig. 15, 21 et 22). Les parements issus de la reconstruction des années 1940 sont par endroit déjointoyés, favorisant le développement de végétation, notamment sur les élévations ouest et est (fig. 8).

Les infiltrations d'eau semblent provenir de défauts d'étanchéité au niveau des arases et de la couverture en feuilles bitumineuses disposée au-dessus de l'extrados de la voûte. Les plans graphiques fournis lors du chantier de 2006 prévoyaient la mise en place, sous la dernière assise des arases, de feuilles de bitume (Archive fig. 36 et 37). Toutefois, les comptes rendus de chantier et les documents photographiques ne permettent pas de confirmer si cette disposition a effectivement été réalisée. L'étanchéité de l'extrados de la voûte paraît, elle aussi, présenter des défaillances.

Il convient également de souligner que l'intervention de consolidation et d'entretien de 2006 présente un rendu esthétique discutable, en raison du choix des pierres, trop blanches ou rousses, contrastant fortement avec le parement de la reconstruction des années 1940 (fig. 10). À la lecture des différents comptes rendus de chantier, une attention particulière a pourtant été portée à l'équarrissage des pierres, au réglage des assises et à la finition des joints. Le choix des matériaux, issus des carrières de Montdardier et de Saucières, ne s'est toutefois pas révélé des plus heureux. Malgré l'attention apportée par l'architecte pour cette mise en œuvre il en résulte un aspect visuel peu harmonieux.

Les comptes rendus de chantier signalent par ailleurs l'usage systématique d'éléments métalliques pour le chaînage des parements.

Enfin, les archives indiquent que l'effondrement de la porte aurait pu être causé par les interventions d'élargissement du passage ayant provoqué la sape de sa base. À ce jour, l'état des fondations demeure inconnu, et une reconnaissance spécifique apparaît nécessaire.

2. PROPOSITIONS D'INTERVENTION

La volonté de reconstruction, exprimée à plusieurs reprises depuis plus d'un siècle par les habitants de la commune, semble s'accorder avec l'argumentaire du classement au titre des Monuments historiques de 1895, établi pour « *le côté pittoresque résultant de leur ensemble et de leur situation* »³⁷. C'est précisément cet ensemble qui a été perdu depuis l'effondrement de la tour.

Le classement en Site Patrimonial Remarquable évoque également, dans l'article L.631-1 du Code du patrimoine, la nécessité d'une « *mise en valeur, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager* ».

La reconstruction de cette porte-tour s'inscrit pleinement dans ces deux logiques.

Cette porte, ayant été totalement arasée après son effondrement, a fait l'objet de deux reconstructions successives, dans les années 1940 puis en 2006, réalisées sans volonté de restitution archéologique. Il en résulte un aspect bien différent de celui de l'ouvrage du XVe siècle.

Cet état confère une certaine liberté quant à la réalisation d'une nouvelle intervention, puisque l'édifice ne conserve plus d'authenticité, si ce n'est d'avoir été rebâti sur les fondations et l'emprise de la tour écroulée.

Il est toutefois possible d'envisager plusieurs partis d'intervention pour le remontage de l'édifice. Nous en développerons trois :

- la reconstruction totale selon le dernier état connu avant 1912 ;
- la reconstruction partielle ;
- l'interprétation contemporaine.

Chacune de ces propositions repose sur le postulat de la reconstruction de la courtine attenante, à l'ouest de la tour. L'objectif est de faire de cette dernière l'aboutissement du parcours de visite de l'enceinte urbaine.

Comme l'indique la planche 1, « Cadastre et plan de situation », le découpage parcellaire identifie sur une même parcelle les maisons adossées et le rempart, sans distinction. Ainsi, chaque propriétaire privé détient également un tronçon de courtine, dont il revient d'assurer l'entretien, tandis que la mairie prend en charge celui du chemin de ronde emprunté par les visiteurs.

Ces questions ne sont pas abordées en détail dans la présente étude, mais elles devront faire l'objet d'une attention particulière lors des phases ultérieures du projet. Une solution pourrait consister en un rachat par la commune du mur d'enceinte, ainsi qu'en la réalisation de travaux d'adaptation des couvertures des habitations attenantes afin d'en dégager le chemin de ronde. Ces interventions sont décrites au chapitre suivant et leur coût est estimé.

Enfin, il conviendra de vérifier l'état des fondations. La possibilité que l'effondrement de la tour soit dû à une sape de ses bases laisse supposer une dégradation potentielle de celles-ci.

³⁷ Arrêté de classement du 6 avril 1895. MPP – Carton D/1/12/6-3.

a) Reconstruction totale selon état connu avant 1912

Sur la base des différentes sources disponibles, photographies anciennes, plans et élévations, un projet de reconstruction sera élaboré. Celui-ci s'appuiera également sur une étude détaillée de la porte nord, qui, par analogie, permet de restituer certains éléments disparus. Le remontage sera réalisé dans le respect des matériaux et des dispositions d'origine.

Une des questions porte sur le traitement des éléments lacunaires ou dégradés qui sont documentés par les vues anciennes. L'archère-canonnière de l'étage de la façade sud, démontée par le passé et dont il ne subsistait qu'une large excavation ainsi que les nombreuses pierres de taille prélevées sur la tour. Dans de telles situations, la lacune peut être soit conservée, soit devenir le support d'un nouveau geste architectural, à l'image de la reconstruction emblématique de Notre-Dame de Saint-Lô par Y.-M. Froidevaux ou de celle de l'église Saint-Malo de Valognes.

Nous ne sommes pas face ici à un patrimoine « martyr » et il semble inadéquat de vouloir restituer ces lacunes, dans la mesure où celles-ci ne traduisent qu'un défaut d'entretien, sans véritable portée mémorielle.

En revanche, il serait regrettable de ne pas interroger la pertinence de la restitution de l'archère-canonnière de l'élévation sud, dépourvue de fonction défensive. Son remplacement par une ouverture sur le paysage, en dialogue avec l'aménagement intérieur de la salle, pourrait offrir l'opportunité de créer un dispositif architectural. Il en va de même pour l'ouverture vers le tronçon de courtine attenant à l'est, aujourd'hui inaccessible. La conservation d'un percement permettrait d'offrir une vue sur le château.

Le remontage de 2006 sera déposé et remplacé par des pierres d'aspect identique à l'intervention des années 40, en partie inférieure. Une exception sera faite pour l'élévation nord, plus harmonieuse et dont le projet avait intégré la création d'un passage voûté pour accéder à la parcelle privée située à l'est. Ce passage avait suscité de nombreuses discussions. Il semble préférable de pérenniser cet acquis.

Les pierres issues de cette intervention seront remployées en parement intérieur.

La tour sera divisée en quatre niveaux. Le premier niveau, situé au droit du chemin de ronde, reposera sur une voûte en berceau. Une porte aménagée à l'angle nord-ouest permettra la communication directe avec la courtine attenant. Cette salle fera l'objet d'un aménagement dédié à l'histoire de la porte d'Abal : son effondrement, sa reconstruction, ainsi qu'à l'histoire plus générale des remparts de La Couvertoirade. Une seconde voûte sera édifiée pour soutenir le niveau sommital. Cette dernière avait été remplacée par une dalle en béton armé dans la porte nord, mais sa forme est connue grâce aux descriptions et représentations graphiques anciennes. Pour les niveaux intermédiaires, entre le chemin de ronde et la terrasse, la réalisation de deux planchers, comme proposé dans le projet de M. Berry, ACMH, semble appropriée. Ces niveaux ne seront pas accessibles au public.

L'aspect du parapet demeure inconnu. Le choix d'une intervention ayant comme modèle la tour nord conduit à envisager la création d'un parapet inspiré de celui de la porte d'Amoun, bien que ce dernier date des années 1930.

Il faut préciser que ce parti d'intervention ne doit en rien être assimilé à une reconstruction dite « à l'identique ». Une telle aspiration relève de l'utopie, car il est impossible de refaire, strictement, ce qui a été fait avant. Cette pensée est une négation de ce qui fait l'acte de bâtir :

la réalité constructive avec ses matériaux, ses hommes et ses hasards. Or, toute reconstruction, même fondée sur la plus complète des documentations, repose sur autant d'hypothèses que de certitudes.

b) Reconstruction partielle

Les archives révèlent que la question du financement a constitué l'un des principaux obstacles à la reconstruction, la commune ne disposant que de moyens financiers très limités.

Aujourd'hui, l'intervention sur cet ouvrage pourrait se heurter aux mêmes difficultés, le financement des travaux semblant largement dépendre du mécénat. Ne connaissant pas encore le montant exact des contributions, il nous a paru judicieux de proposer une intervention permettant de finaliser le parcours de visite des remparts tout en limitant les dépenses.

Ce parcours, ne pouvant être réalisé qu'après une intervention préalable sur la courtine ouest, il est proposé de procéder à une reconstruction partielle de la porte-tour, remontée jusqu'au niveau du chemin de ronde. Une terrasse serait aménagée, offrant un nouveau point de vue sur le village et sur le paysage environnant, tout en conservant l'aspect ruiniforme des arases, indicateur de l'inachèvement de l'ouvrage.

Comme pour un remontage complet, l'intervention de 2006 serait démontée et remplacée par des pierres présentant un aspect plus harmonieux avec la reconstruction des années 1940.

Le remontage partiel n'étant justifié que par le manque de moyens financiers, il constitue une étape vers un remontage complet, tel que prévu dans le premier parti d'intervention.

c) Interprétation contemporaine

Ne pas faire l'illusion d'une histoire pérenne, mais bien apporter une dimension nouvelle, qui peut être distincte par tous, sans ambiguïté. En se basant sur celle déjà vécue. C'est dans cet esprit que peut être envisagée une interprétation contemporaine de la reconstruction de la tour.

Le nouvel ouvrage devra respecter la hauteur et le gabarit de la tour effondrée, assurant ainsi une continuité avec l'intervention des années 40 et la prise en compte des autres tours, notamment de son pendant, la porte d'Amoun. Un étage accessible depuis le chemin de ronde, destiné à accueillir une salle consacrée à l'histoire de la porte d'Abal et, plus généralement, à celle des remparts, devra être prévu.

En revanche, le choix des matériaux des façades, la forme, la taille et l'emplacement des ouvertures, ainsi que la manière de traiter le couronnement, seront laissés à l'appréciation du projet architectural.

d) Conclusion et choix d'un parti

L'histoire de la porte d'Abal fait écho à celle du campanile de la place Saint-Marc, à Venise, dont l'effondrement brutal en juillet 1902 entraîna une décision immédiate, celle de le reconstruire « dov'era e com'era », « là où il était et comme il était ». Le chantier débuta en avril 1903 et s'acheva en 1912.

Dans notre cas, la question initiale, celle de la pertinence d'une reconstruction, a déjà été tranchée à deux reprises : lors du remontage des années 1940, puis lors de l'intervention de 2006, qui a prolongé ce travail. Elle pourrait être à nouveau discutée, mais les arguments en faveur du remontage s'accordent, comme précédemment évoqué, avec ceux ayant motivé le classement de 1895.

La question qui se pose ici concerne plutôt la forme que devrait prendre cette reconstruction. Les trois propositions présentées peuvent chacune être argumentées et justifiées par un récit démontrant leur pertinence. Cependant, nous souhaitons écarter l'option consistant en une interprétation contemporaine. Celle-ci aboutirait à la création d'un point d'attention, un « phare » au sein de l'homogénéité des fortifications, allant à l'encontre des motifs ayant conduit au classement. La seconde option, le remontage partiel jusqu'au chemin de ronde, n'a été envisagée que dans un contexte de contraintes financières. Nous préconisons donc la reconstruction complète, selon l'état connu antérieur à l'effondrement.

Ainsi, le récit du traumatisme de la perte, du « vide » laissé par l'absence de la tour, et de la volonté de reconstruction, longtemps empêchée par deux guerres successives et par le manque de moyens financiers, pourrait enfin trouver son dénouement.

Ce projet ne pourra être pleinement satisfaisant que si une attention scrupuleuse est portée aux détails : l'aspect de la pierre, la finition des parements, le traitement des baies, des menuiseries et du couvrement. Le choix d'un maître d'œuvre et d'entreprises sensible à ces enjeux, associé à la rigueur d'un suivi scientifique et technique, apparaît primordial.

CHAPITRE IV

DETAIL DES INTERVENTIONS

Ce projet a pour vocation la reconstruction totale ou partielle de la porte d'Abal selon trois propositions d'interventions :

- Reconstruction totale selon l'état connu, avant 1912 ;
- Reconstruction partielle ;
- Interprétation contemporaine.

Chacune des propositions intègre le démontage soigné de l'intervention de 2006.

La présente liste de travaux intègre également des interventions sur la courtine attenante à l'ouest.

Le chantier se déroulera en **une phase unique** et sera réparti en **quatre lots** :

- Lot 1- Maçonnerie - Pierre de taille ;
- Lot 2 - Charpente – Couverture ;
- Lot 3 - Menuiserie ;
- Lot 4 - Ferronnerie.

1. LA COURTINE ATTENANTE A L'OUEST

LOT N°1 – MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE

Échafaudages et protections

Échafaudages extérieurs

- Échafaudages tubulaires vertical extérieurs du sol à l'arase de la courtine, hauteur de 10 m.

Échafaudages sur couverture

- Échafaudage tubulaire vertical sur couverture.

Sapine de levage

- Installation de sapine pour levage des matériaux.

Protections

- Protection des sols extérieurs (pied de la courtine et chemin de ronde).

Essais et contrôles

Études et divers

- Études de convenances des pierres, mortiers, coulis, etc.

Contrôles

- Contrôles de la pierre, mortier, etc.

Maçonnerie – Pierre de taille

Remontage– maçonnerie de moellons

- Fourniture de maçonnerie de moellons.
- Pose de maçonnerie de moellons hourdée au mortier de chaux.
- Jointoiement à la chaux aérienne.
- Patine d'harmonisation.

Remontage – maçonnerie de pierre de taille

- Fourniture, débits et transport à pied d'œuvre de pierre pour :
 - pierre de couverture ;
 - bandeau à moulure simple.
- Pose de pierre de taille, hourdée au mortier de chaux.
- Jointoiement à la chaux hydraulique.
- Patine d'harmonisation.

Couvrement de chemin de ronde

- Fourniture, et pose de dalle de couvrement pour chemin de ronde, compris complexe d'étanchéité.
- Jointoiement à la chaux hydraulique naturelle.

LOT N°2 – CHARPENTE - COUVERTURE

Couverture

Remaniement de couverture

- Dépose partielle de couverture au droit du chemin de ronde.
- Remaniement pour façon d'un nouvel égout.

Charpente

Remaniement de charpente

- Dépose partielle charpente et retaille de bois pour modification de couverture.
- Provision pour fourniture, taille et pose de charpente.

LOT N°4 – FERRONNERIE

Création d'un garde-corps

- Création d'un garde-corps en fer forgé, compris réalisation des montants et lisses intermédiaires.
- Pose du garde-corps en fer forgé.

2. RECONSTRUCTION TOTALE SELON ETAT CONNU, AVANT 1912 (PROPOSITION 1)

LOT N°1 – MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE

Installation de chantier

Installations de chantier

- Branchements provisoire pour l'alimentation de chantier en électricité.
- Branchements provisoire pour l'alimentation de chantier en eau.
- Locaux de chantier, comprenant la fourniture, la pose, la location, l'entretien et le repli pour :
 - sanitaire de chantier ;
 - bureau de chantier ;
 - réfectoire/vestiaire de chantier.
- Panneau de chantier.
- Clôture de chantier en planches debout hauteur 3 m, compris création d'une porte piétonne et porte véhicule, digicode et boîte à clef des locaux de chantier.
- Aménagement d'une aire de stockage des matériaux.
- Réalisation d'un constat d'huissier.

Échafaudages et protections

Échafaudages extérieurs

- Échafaudage tubulaire vertical extérieur du sol à l'arase sur l'ensemble de la tour, hauteur après remontage : 20 m.

Sapine de levage et d'escalier

- Installation de sapine pour levage des matériaux.
- Installation de sapine escalier.

Protections

- Protection des sols extérieurs (allée pavée et pourtour de la tour).

Essais et contrôles

Études et divers

- Étude de dimensionnement et note de calcul nécessaire à l'exécution de l'ensemble des ouvrages.
- Études de convenances des pierres, mortiers, coulis, etc.

Contrôles

- Contrôles de la pierre, mortier, etc.

Étalements

Étalements

- Façon et pose de cintres au droit des arcs en tiers-point des passages et arcs surbaissés.
- Étrésillonnement des archères (2 U).
- Pose d'étalements divers.

Fondations

Diagnostic géotechnique (mission G5)

- Réalisation de reconnaissance de fondation.

Consolidation de fondations

- Injection des maçonneries de fondations par coulis de chaux hydraulique naturel.
- Provision pour remplacement de maçonnerie de fondations.

Maçonnerie – Pierre de taille

Dépose en conservation des maçonneries extérieures – Intervention de 2006

- Dépose des parements extérieurs et intérieurs de moellons compris tri, décrottage et stockage en attente de réemploi, excepté face nord.
- Dépose des claveaux d'arcs, décrottage et stockage en attente de réemploi, excepté face nord.
- Dépose de la voûte en berceau en moellons compris tri, décrottage et stockage en attente de réemploi.
- Dépose de la couverture en feuilles bitumineuses, compris gravier.

Restauration des maçonneries – Partie basse - Remontage des années 1940

- Nettoyage des parements existants, comprenant le retrait de la végétale.
- Jointoiment en recherche à la chaux aérienne.
- Fourniture et pose de pierre de taille en complément pour jambage face sud.

Remontage de la tour – maçonnerie de moellons

- Fourniture de maçonnerie de moellons.
- Pose de maçonnerie de moellons hourdée au mortier de chaux.
- Jointoiment à la chaux aérienne.
- Patine d'harmonisation.

Remontage de la tour – voûtes de moellons

- Fourniture de maçonnerie de moellons pour création de voûtes en berceau pour :
 - support du niveau du chemin de ronde ;
 - support de la terrasse.
- Pose de maçonnerie de moellons hourdée au mortier de chaux.
- Jointoiment à la chaux aérienne.
- Patine d'harmonisation.

Remontage de la tour – maçonnerie de pierre de taille

- Fourniture, débits et transport à pied d'œuvre de pierre pour :
 - claveaux des arcs en tiers-point ;
 - angles de la tour ;
 - marches d'escalier ;
 - archère-canonnières (2U) ;
 - baie du niveau du chemin de ronde ;
 - baie du niveau haut ;
 - linteaux ;
 - jambages ;
 - encorbellements ;
 - parapets ;
 - divers en provision.
- Pose de pierre de taille, hourdée au mortier de chaux.
- Jointoiement à la chaux aérienne.
- Patine d'harmonisation.

LOT N°2 – CHARPENTE - COUVERTURE

Création de plancher

- Fourniture et pose de poutres de support de plancher, compris chevêtre pour création de trappe pour :
 - niveau intermédiaire ;
 - niveau haut.
- Fourniture et pose d'un plancher pour :
 - niveau intermédiaire ;
 - niveau haut.

Couverture en plomb

- Façon et pose d'une couverture en plomb sur la terrasse sommitale, compris création d'une trappe.

LOT N°3 – MENUISERIE

Création de porte à simple vantail

- Création de menuiserie neuve de porte à simple vantail en chêne à lames croisées, compris serrure et poignée en fer forgé (1U).

Menuiserie neuve de baie

- Création d'une petite menuiserie de baie, compris serrurerie pour :
 - baie du premier niveau (4U) ;
 - baie du niveau haut (1U).

Création d'échelle de meunier

- Création d'échelle de meunier pour :
 - accès au niveau intermédiaire ;
 - accès au niveau haut.

Peinture d'ouvrages en bois

- Mise en peinture d'ouvrage de menuiserie :
 - porte (1U) ;
 - baie (3U).

Provision pour réalisation de meuble (scénographie)

- Provision pour la réalisation de meuble dans le cadre de l'aménagement de la salle du niveau de la courtine en salle dédiée à l'histoire des remparts, l'effondrement de la tour et aux différentes interventions successives.

LOT N°4 – FERRONNERIE

Création de main-courante en fer forgé

- Création de main-courante en fer forgé pour :
 - échelle de meunier vers accès au niveau intermédiaire ;
 - échelle de meunier vers accès au niveau haut.

Création d'une échelle

- Création d'une échelle en fer forgé pour accès à la terrasse.

3. RECONSTRUCTION PARTIELLE (PROPOSITION 2)

LOT N°1 – MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE

Installation de chantier

Installations de chantier

Idem proposition 1.

Échafaudages et protections

Échafaudages extérieurs

- Échafaudage tubulaire vertical extérieur du sol à l'arase sur l'ensemble de la tour, hauteur après remontage : 12 m.

Sapine de levage et d'escalier

Idem proposition 1.

Protections

Idem proposition 1.

Essais et contrôles

Études et divers

Idem proposition 1.

Contrôles

Idem proposition 1.

Étaisements

Étaisements

Idem proposition 1.

Fondations

Diagnostic géotechnique (mission G5)

Idem proposition 1.

Consolidation de fondations

Idem proposition 1.

Maçonnerie – Pierre de taille

Dépose en conservation des maçonneries extérieures – Intervention de 2006
Idem proposition 1.

Restauration des maçonneries – Partie basse - Remontage des années 1940
Idem proposition 1.

Remontage partiel de la tour – maçonnerie de moellons

- Fourniture de maçonnerie de moellons.
- Pose de maçonnerie de moellons hourdée au mortier de chaux.
- Jointoiement à la chaux aérienne.
- Patine d'harmonisation.

Remontage partiel de la tour – voûtes de moellons

- Fourniture de maçonnerie de moellons pour création de voûtes en berceau pour :
 - support du niveau du chemin de ronde ;
- Pose de maçonnerie de moellons hourdée au mortier de chaux.
- Jointoiement à la chaux aérienne.
- Patine d'harmonisation.

Remontage partiel de la tour – maçonnerie de pierre de taille

- Fourniture, débits et transport à pied d'œuvre de pierre pour :
 - claveaux des arcs en tiers-point ;
 - angles de la tour ;
 - marches d'escalier ;
 - jambages ;
 - divers en provision.
- Pose de pierre de taille, hourdée au mortier de chaux.
- Jointoiement à la chaux aérienne.
- Patine d'harmonisation.

LOT N°2 – CHARPENTE - COUVERTURE

Couverture en plomb

- Façon et pose d'une couverture en plomb sur la terrasse.

LOT N°3 – MENUISERIE

Sans intervention.

LOT N°4 – FERRONNERIE

Création de main-courante en fer forgé

- Création de main-courante en fer forgé pour l'escalier menant à la terrasse.

4. INTERPRETATION CONTEMPORAINE (PROPOSITION 3)

La conception architecturale n'étant pas définie à ce stade de l'étude, le coût de ce parti d'intervention sera considéré comme équivalent à celui d'un remontage total de la tour (proposition 1). Le projet architectural devra donc être développé dans le respect de cette enveloppe budgétaire.